## **CONTRÔLE TECHNIQUE** VOLONTAIRE



NATURE DU CONTRÔLE (3) DATE DU CONTRÔLE N° DU PROCÈS-VERBAL Volontaire total 18/11/2025 25036654 (7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE (6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ Défavorable pour défaillances majeures Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié (8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire Défaillance(s) majeure(s) 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AVD,AVG. NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE 6.1.4.a.2. PARE-CHOCS, PROTECTION LATERALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT Non concerné par un contrôle technique volontaire ARRIERE : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact, AV. IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE N° D'AGRÉMENT : S0135227 Défaillance(s) mineure(s) 4.5.2.a.1. REGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant, AVG. (9) RAISON SOCIALE: MARIGNANE AUTO BILAN 6.2.1.a.1. ETAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément (3) COORDONNÉES : endommagé, AVD. 6.2.3.c.1. PORTES ET POIGNEES DE PORTE : Portière, chamières, serrures ou gâches Tel.: 0442888800 Espace Carthage détériorées, AVD, ARD. 13700 MARIGNANE (9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR Nº D'AGRÉMENT: 013S1572 SIGNATURE : IDENTIFICATION DU VÉHICULE Date de l'<sup>ère</sup> mise (2) Irrematriculation et pays Date d'immatriculation en circulation GL-570-BS (F) 13/12/2022 13/12/2022 Moreum Designation commerciale TOYOTA TOYOTA C-HR (1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre NMTK33BX80R233857 VP Type/CNIT Énergie: M10ITOVP0634590 FH Document(s) présenté(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice (4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES 19177 MENTIONS LÉGALES Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques).

- En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées
dans votre centre de contrôle technique.
- Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son
propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état
de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux
dispositions du code de la route et des textes pris pour son
application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).
- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des
informations nominatives vous concernant. Vous pouvez
exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le
présent procès-verbal.

	AVANT		ARRIERE		
	G	D	G	D	
<b>Ripage</b> (-8 à + 8m/km):	+0.	3m/Km		_	
Dissymétrie suspension (≤30%):		2%	0%	0%	
Forces verticales :	920daN		590daN		
Frein de service :				22000114	
Forces de freinage :	310daN	298daN	194daN	189daN	
Déséquilibre (<20%):	4%			3%	
Forces de freinage (efficacité) :	310daN	298daN	194daN	189daN	
Taux d'efficacité (≥ 58%):	65%			1090814	

Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 21%

Emissions à l'échappement :

CO ralenti (≤ 0,3%); 0.00% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%); 0.00% Lambda (0,97 à 1.03) : 1.012

Feux de croisement (-2,5% à -0,5%) -2.7% Feux de brouillard avant(-3,5% a -1,0%) -4.0% -7 9%